

CAP SUR GISCOS

Le mot du Maire

Le conseil Municipal souhaitait organiser une cérémonie des vœux en janvier. Malheureusement, la crise sanitaire actuelle perdurant, nous avons été dans l'obligation de l'annuler. Il nous semblait essentiel d'organiser un temps d'échange avec les habitants de la commune une fois par an et la cérémonie des vœux nous paraissait être le moment approprié.

Ce n'est que partie remise !!

De la même façon, nous ne pouvons envisager pour l'instant, le repas des anciens. Il devrait donc être reporté en fin d'année.

Nous profitons donc de ce Cap sur Giscos, pour vous souhaiter avec un peu de retard, à tous une bonne santé pour cette année 2021 mais aussi de bons moments avec vos familles, vos amis et nous espérons vous retrouver nombreux lors de futurs événements festifs. Cette convivialité qui nous a tant fait défaut pendant l'année 2020, nous espérons la retrouver très rapidement.

Fabienne Barbot

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

Nous avons été sollicité par une société qui nous propose d'installer une armoire pour un dépôt de pains sur la commune. Celle-ci pourrait être positionnée près de la salle des fêtes et serait alimentée par un des boulangers de Captieux.

Seriez-vous intéressé? Si oui, n'hésitez pas à nous le faire savoir soit

- * En passant à la Mairie
- * Par mail à mairie.giscos@orange.fr.
- * Par un petit mot dans la boîte aux lettres

En fonction, du nombre de personnes intéressées, nous validerons ce projet.

Sommaire :

- Le mot du Maire.
- Votre avis nous intéresse !
- Inondations
- Adressage et noms de rues
- Aménagement de la Mairie
- Informations des habitants
- Détention oiseaux
- Entretien des buses
- Vaccination
- Défibrillateur
- Etat civil et nouveaux arrivants
- Déchets verts
- Des nouvelles des assos

HORAIRES DE LA MAIRIE

Ouverture au public:
Mardi 9h à 12h30
Jeudi 9h à 14h00

Accueil Téléphonique :
Mardi 9h à 12h30 / 14h à 18h
Jeudi 9h à 18h.

En dehors des ces heures, vous pouvez contacter Mme le Maire au 06.60.49.20.60

INONDATIONS SUR LA COMMUNE

Encore une fois, des pluies diluviennes se sont abattues sur la région depuis fin décembre. Les nappes phréatiques sont au plus haut et les niveaux d'eau ne baissent plus malgré les quelques accalmies.

Tous les quartiers de la commune sont concernés qu'ils s'agissent de la route d'Allons, route de Castelnau, route de Maillas, route de Captieux ainsi que certaines zones du bourg !! Beaucoup d'entre vous, connaissent des difficultés d'évacuation des eaux usées ou des conditions d'accès difficiles.

Comme vous avez pu le constater, une partie de la chaussée s'est effondrée au niveau du pont du Giscos.

Rassurez-vous, le pont n'est absolument pas endommagé, il s'agit seulement de la zone de la passerelle en bois qui s'est effondrée suite à un débordement du fossé en provenance de Maillas. Vous avez aussi constaté l'effondrement du fossé qui borde la scierie avec là aussi une chaussée endommagée.

Les travaux seront effectués par le département. Ce sera sûrement très long, on nous parle de rétablissement dans les 6 mois. Il faudra donc faire preuve de patience et surtout de civisme pour bien respecter les priorités de passage.

A ce sujet, si vous constatez des manquements récurrents aux règles de priorité, je vous invite à le signaler en Mairie, nous renforcerons la sécurité en faisant installer des feux alternés.

La commune va déposer une demande de reconnaissance en « catastrophe naturelle inondations », merci de venir en Mairie vous signaler et déposer un dossier avec un courrier mentionnant les dommages subis et des photos. Vous pouvez aussi le faire par mail sur : mairie.giscos@orange.fr



ADRESSAGE



L'adressage de la commune est maintenant terminé. La dernière phase consiste à vous remettre votre certificat d'adressage et votre numéro que vous apposerez sur votre boîte aux lettres ou à l'entrée de votre propriété.

Dans le courrier que vous allez recevoir, vous trouverez toutes les explications nécessaires pour effectuer votre changement d'adresse auprès des différents

organismes sachant que le site service-public.fr vous permet en une seule opération d'effectuer ces changements auprès d'un grand nombre d'organismes.

Par contre, si vous le souhaitez, vous pourrez venir en Mairie sur rendez-vous et nous pourrions effectuer certaines démarches avec vous.

Nous sommes dans l'attente de la réception des plaques de rue et numéros courant février pour démarrer les envois.

Noms de routes et impasses validés en Conseil Municipal :

Vers Maillas : Route de Lalanne

Vers Captieux (depuis la salle des fêtes) : Route des Landes Neuves

Vers St Michel (depuis la salle des fêtes) : Route des Marans

Vers Escaudes : Route du Pont du Jouaillous

Vers Allons : Route du Pas de Janette

Vers Allons (depuis le Pas de Janette: carrefour Lartigue/Allons) : Route de Massé.

Vers Lartigue : Route de Tauzia

Impasses :

Impasse de la Rouille

Impasse des Palombes (Vers Lafon/ ferret)

Impasse du Riù (côté salle des sociétés)

Impasse Arnaudin (Vers Ariol/ Peyroustan)

Impasse des Cassayres (futur accès à la maison de la chasse)

Impasse Luigia Deglos (coté salle des fêtes)

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la future entrée de la Mairie se terminent. Intérieurement, les bureaux ont été repeints, nous attendons l'électricien pour les derniers changements et le transfert ne devrait pas tarder. Ainsi, nous pourrions terminer les travaux de peinture dans la salle des conseils.

Nous avons hâte de pouvoir vous recevoir dans les locaux réaménagés.

INFORMATIONS DES HABITANTS AU JOUR LE JOUR



Il y a quelques années, nous coordonnés. Nous nous sommes rendus vous avons invité à nous compte avec cette pandémie et les inondations communiquer un numéro de que nous sommes amenés à vous contacter de portable pour que nous plus en plus souvent. Si donc , vous ne recevez aucun SMS de la commune, nous vous invitons à venir vous inscrire en Mairie et à nous laisser vos coordonnées téléphoniques et éventuellement à nous avoir communiqué vos mail si vous le souhaitez.

DETENTION OISEAUX



Dans le cadre de l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux et de l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à l'influenza aviaire, la déclaration de détention d'oiseaux est **obligatoire** en Mairie . Le CERFA 15472*02 doit être rempli.

Il est joint à ce Cap sur Giscos. Comme vous pouvez le constater, les **palombes** aussi doivent être déclarées.

Merci de ramener ce document rapidement à la Mairie les mardi ou jeudi matin ou de la glisser la boîte aux lettres.

ENTRETIEN DES BUSES D'ACCÈS

Les riverains disposant d'un chemin d'accès à leur propriété comprenant la traversée d'un fossé équipé d'une buse, se doivent d'entretenir celle-ci.

Notamment en la débarrassant des feuilles, branchages et détritiques divers pouvant empêcher l'écoulement des eaux en amont et en aval.

Nous vous rappelons donc que ce n'est ni à la commune, ni à la communauté de communes (pour les voies communales), ni au centre routier départemental (pour les routes départementales) de réaliser ces entretiens.

Par ces temps de pluie intense, il est fondamental que l'eau puisse circuler sans retenue.

VACCINATION

La Présidente de la communauté de communes, Nicole Coustet a envoyé un courrier au sous-préfet fin janvier pour obtenir l'installation d'un centre de vaccination sur Bazas.

Nous espérons voir aboutir cette demande dès que l'approvisionnement en vaccins sera suffisant. Bien sûr, nous vous informerons par SMS de l'avancée de cette demande et vous communiquerons le cas échéant tous les éléments nécessaires (lieu, contact téléphonique ou mail, horaires) comme nous l'avons fait pour le centre de vaccination de Langon.

DÉFIBRILLATEUR



La commune s'est équipée d'un défibrillateur. Celui-ci sera installé sous le porche de la Mairie d'ici quelques semaines. Nous organiserons dès que ce sera possible une séance de formation sur son utilisation.

Vous pouvez d'ores et déjà installer l'application Sauv life qui vous permet en cas de problème d'être mis en relation directement avec le Samu et surtout avec un médecin qui peut vous aider le cas échéant.

ETAT CIVIL ET NOUVEAUX ARRIVANTS

Naissance		Nouveaux arrivants :
Hortense Thubin	le 19 décembre 2020	De Cerval Bertrand et Anne à Arnautillot
Mariage		Gourinal Julie au Bourg
Elise-Marie Ramirès et Michel-Marie Podevin	le 4 juillet 2020	Mazzolleni Yann au Bourg
Décès		Pommaire Isabelle à La Houzie
Pierrette Faget	le 18 février 2020	Duprey Tommy et Carine à Bellevue
Jean-Marc Tamisey	le 25 septembre 2020	Chaton Justine et Théo Da Fonte aux Levrauts
Isidore Faget	le 18 décembre 2020	
Marius Duluc	le 25 décembre 2020	Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village de Giscos et nous espérons les accueillir « officiellement » lors de notre prochaine fête de village .

DÉCHETS VERTS

La préfecture rappelle l'interdiction absolue de brûler ses déchets verts. 50 kilos de végétaux brûlés dégagent autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui roule pendant 13 000kms.

Pour rappel, brûler des déchets verts expose à une amende de 450 euros.

Le dépôt des déchets verts en déchetterie est gratuit et illimité

DES NOUVELLES DES ASSO

Les Assemblées Générales du Comité des Fêtes et du Tennis Club de Giscos sont pour l'instant reportées. Elles seront organisées dès que le contexte sanitaire le permettra.



Le Comité des Fêtes vous informe que la fête du mois de Mai est annulée.